



Monsieur Jean-Paul BAILLY
Président de La Poste
44 bd Vaugirard
77015 PARIS

Rennes, le 19 janvier 2009

Monsieur le Président,

Le 16 janvier dernier, la direction de La Poste, par la voix de son directeur du courrier pour l'Ouest Bretagne, incitait les communes à utiliser une toponymie exclusivement française. Cette initiative m'a particulièrement surpris et suscite beaucoup de réactions parmi les élus et citoyens bretons attachés à leur culture et leur histoire.

Le problème technique exposé par votre direction ne doit pas être un obstacle à la bonne marche du service public postal en Bretagne. Les usagers, quel que soit leur lieu d'habitation, doivent pouvoir bénéficier de la même qualité de service.

La question de la langue bretonne est pour moi extrêmement importante car elle touche aux racines de la culture bretonne. Le Conseil régional de Bretagne, engagé pour la pérennité de la langue bretonne, classée par l'UNESCO au titre des langues menacées, ne saurait accepter que le service public de La Poste, auquel il est attaché, mène une action contraire à la diversité linguistique de notre territoire et à la protection des langues régionales, désormais inscrite dans la Constitution française.

Aussi, je vous demande que les courriers à la toponymie bretonne soient traités de la même manière que tous les autres courriers. Par ailleurs, je souhaiterais connaître la nature de la recommandation adressée aux communes.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Jean-Yves LE DRIAN